

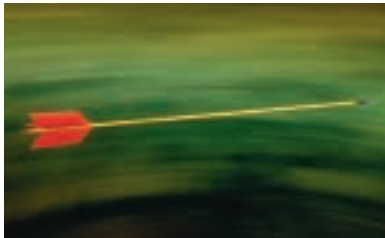


# Les comptes Partenaires

L'option qui met les priorités au bon endroit



**Les temps ont changé. Désormais, quand vous effectuerez l'achat ou la vente d'un titre de placement, vous pourrez prendre votre décision en toute quiétude et faire complètement abstraction des frais associés à la transaction.**



Désormais, vous pourrez **vous concentrer exclusivement sur la valeur stratégique de votre investissement**, sans vous laisser distraire par le coût de la commission, **puisque'il n'y en aura aucun**. En un mot, vous pourrez mettre vos priorités au bon endroit, et ne vous soucier que de la mise en valeur de votre actif financier. Celle-ci sera votre – et notre – unique préoccupation.

C'est la perspective nouvelle que vous ouvrent nos comptes *Partenaires*, une option à laquelle vous pouvez souscrire dès maintenant. Les comptes *Partenaires* sont une toute nouvelle approche de la planification de vos placements qui vient ajouter une nouvelle dimension à la relation que vous entretenez avec votre conseiller en placement. Et ils comportent une foule d'avantages uniques ! Découvrez-les dans cette brochure.



## UN CHANGEMENT DE PERSPECTIVE

Les comptes *Partenaires* sont une option qui vous permet de remplacer les frais de commission traditionnels par des honoraires de gestion basés non pas sur le coût ou le nombre des transactions mais sur la valeur de l'actif que vous nous confiez.



a rémunération sous forme de commission constitue, à n'en pas douter, un mode de tarification des plus équitables. Le coût des services et des conseils prodigués de façon continue est intégré aux frais de transaction : vous ne payez qu'au moment où un titre de placement est acheté ou vendu dans l'un de vos comptes.



Cependant, ce mode de rémunération comporte aussi des corollaires que certains clients trouvent indésirables. En effet, puisque des frais sont facturés pour chaque transaction, on peut facilement se laisser influencer dans ses décisions par le coût associé à une vente ou un achat – voire s'interroger sur les motivations du conseiller en placement – et se priver, sous ce prétexte, d'occasions de placement avantageuses.

Nos comptes *Partenaires* proposent plutôt une **tarification proportionnelle** basée sur la valeur de vos actifs. Seule la croissance de ceux-ci entre dès lors en ligne de compte dans vos décisions, comme dans nos recommandations. Votre actif augmente ? Notre rémunération le suit, en proportion. Il diminue momentanément ? Notre rémunération aussi. C'est cela, être *partenaires*.

Mais il y a encore plus ! Les comptes *Partenaires* sont aussi une solution globale qui vous permet de mieux gérer vos placements. Voyez par vous-même...

# UNE SOLUTION GLOBALE

Les comptes *Partenaires* remettent les priorités au bon endroit. Ils vous assurent aussi les bons services.



Les comptes Partenaires

**P**





**E**n plus d'une structure de tarification avantageuse, nos comptes *Partenaires* vous procurent automatiquement plusieurs avantages appréciables :

- Comptes RER, FRR et REE *Portefeuille*, de type autogéré, inclus ;
- Service PleinAccès<sup>MD</sup> inclus ; ce service vous permet de tirer des chèques et d'accéder à votre compte de placement à l'aide d'une carte-client Financière Banque Nationale, dans les guichets automatiques et chez les commerçants acceptant le paiement direct ;
- Garde des titres, transferts et autres opérations courantes gratuites ;
- Obtention des taux réservés aux clients institutionnels sur les titres à revenu fixe ;
- Analyse trimestrielle de portefeuille ;
- Rapport trimestriel de rendement ;
- Possibilité de déduire de vos revenus en tout ou en partie les honoraires de gestion facturés (nous vous conseillons de consulter votre fiscaliste à ce sujet).

En somme, avec nos comptes *Partenaires*, vous n'avez rien d'autre à payer pour nos services que les honoraires préétablis,\* et vous obtenez une palette d'avantages exceptionnelle.

**Une solution véritablement globale !**

\* Sauf évidemment les intérêts sur découvert et les frais pour certaines situations d'exception.

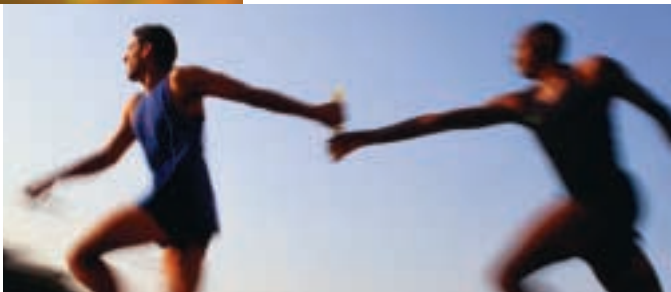
# COMMENT ÇA MARCHE

Si on les compare à des options équivalentes offertes ailleurs dans l'industrie, nos comptes *Partenaires* présentent un degré de souplesse absolument renversant.

Les comptes *Partenaires* sont tellement souples que votre conseiller en placement peut les tailler sur mesure pour vos besoins. Nous vous invitons cependant à considérer les points suivants qui fixent les conditions générales du programme.

## 1. Conditions d'admissibilité

Tous nos clients peuvent adhérer aux comptes *Partenaires*. Cependant, comme des frais minimums s'appliquent, ce service intéressera davantage les clients détenant un actif chez nous supérieur à 75 000 \$, tous comptes confondus. À noter que votre conjoint (ou tout autre membre de votre famille), s'il a un compte chez nous, peut également partager les avantages de vos comptes *Partenaires* (des conditions s'appliqueront).



## 2. Adhésion au plan

Vous adhérez aux comptes *Partenaires* en signant simplement une convention à cet effet qui, dès lors, régit l'ensemble des comptes que vous avez sélectionnés. Votre conseiller en placement se fera un plaisir de vous guider dans cette démarche.

## 3. Honoraires de gestion

En vertu des comptes *Partenaires*, vous n'aurez plus de commission à payer lorsque vous achèterez ou vendrez des titres de placement. Vous paierez plutôt des honoraires de gestion établis en pourcentage de la valeur de votre actif et facturés mensuellement. Ces frais seront fonction d'un certain nombre de facteurs, dont nous vous invitons à discuter avec votre conseiller en placement. À noter que notre structure de tarification se compare fort avantageusement à celles de nos concurrents pour un service de même type.

## 4. Transactions autorisées

Vous pourrez effectuer toutes les transactions désirées à l'intérieur des paramètres suivants :

TITRES À REVENU FIXE	Nombre illimité, au taux habituellement réservé aux clients institutionnels
FONDS D'INVESTISSEMENT	Nombre illimité, sans frais d'entrée ni de sortie
TITRES DE PARTICIPATION	Toute transaction jusqu'à ce que les deux limites suivantes soient atteintes : <ul style="list-style-type: none"><li>• vous avez négocié deux fois la valeur totale de vos placements en titres de participation</li></ul> <b>ET</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• vous avez effectué 30 transactions sur des titres de participation.</li></ul> Cette vaste marge de manœuvre vous permettra sans nul doute de gérer votre portefeuille en toute liberté. Si vous veniez néanmoins à la dépasser, des frais vous seraient imputés pour les transactions additionnelles.

Communiquez avec votre conseiller en placement et faites-vous bâtir **votre** compte *Partenaires* personnalisé dès aujourd'hui !

# IL N'Y A PAS DE MEILLEUR PLAN SUR LE MARCHÉ

**De toutes les formules à rémunération proportionnelle offertes dans l'industrie, nous sommes convaincus que nos comptes *Partenaires* sont, de loin, la plus avantageuse. Comparez... et faites votre choix.**



- Aucun autre plan n'offre une structure de tarification aussi abordable.
- Aucun autre plan ne peut être taillé sur mesure en fonction de vos propres besoins ; voyez avec votre conseiller en placement !
- Aucun autre plan ne comporte une formule aussi souple et avantageuse pour établir le nombre des transactions autorisées.
- Aucun plan n'inclut dans son forfait plus d'avantages que notre plan *Partenaires*.

Si la structure traditionnelle de tarification, basée sur la commission, est pour vous source d'inconfort, alors ne cherchez pas plus loin : nos comptes *Partenaires* sont la solution que vous recherchez !



P

Les comptes Partenaires

NOUS GÉRONS  
LES PLACEMENTS  
LES PLUS IMPORTANTS  
AU MONDE:

LES VÔTRES!



[www.financierebn.com](http://www.financierebn.com)

